



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Séance du 16 octobre 2020

Biens Culturels et patrimoine mondial. L'exemple de l'Afrique

Mondialisation, circulation et protection des biens culturels : l'évolution des termes du débat

Sénateur Jacques Legendre, Membre en 3^{ème} section – ASOM

Faut-il restituer à leurs pays d'origine des objets d'art africain actuellement conservés dans des musées européens ?

À juste titre l'Académie des Sciences d'Outre-mer a décidé de participer à ce débat dont est saisi actuellement le Parlement.

L'Assemblée Nationale vient d'approuver la restitution d'objets d'origine sénégalaise et béninoise. Le Sénat va bientôt se prononcer.

Ce n'est pas la première fois qu'il débat de la question.

Le 28 mars 2003, à mon initiative - j'étais alors sénateur du Nord et représentant français à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)- se tenait au Palais du Luxembourg un Colloque consacré à la protection des biens culturels africains.

J'avais demandé au Palais du Luxembourg d'accueillir ce Colloque organisé par la Sous-Commission du Patrimoine de l'APCE, dont j'assurais alors la Présidence. Des parlementaires des pays membres du Conseil de l'Europe mais aussi des représentants de Musées européens, dont M. Stéphane Martin, président du Musée du Quai Branly, M. Godonou, Béninois,



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Président de l'Institut du Patrimoine Africain à Porto-Novo, étaient présents, ainsi que des artistes africains et des policiers et gendarmes portugais, spécialistes de la lutte contre le trafic des biens culturels.

Le colloque fut ouvert par la lecture d'un message du Président de la République, M. Jacques Chirac et une allocution de M. Abdou Diouf, alors Secrétaire Général de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) dont je voudrais citer un extrait :

« La question de la restitution, souvent présentée de manière polémique, mérite un traitement raisonné, comme le souhaite d'ailleurs la résolution "retour ou restitution des biens culturels à leur pays d'origine", adoptée par l'ONU en décembre 2002 -le droit doit s'appliquer- et la Convention Unidroit, adoptée en 1995, élargit heureusement son champ d'intervention au secteur privé... mais la coopération, le partenariat et la responsabilité partagée demeurent des notions essentielles... »

Dix-sept ans ont passé. Le débat reste vif. Faut-il s'en étonner ?

Il faut d'abord mettre de l'ordre dans un débat parfois confus.

De quoi s'agit-il ? Des œuvres d'art détenues dans le domaine public - collections des musées- sont déclarées inaliénables. Cette inaliénabilité peut-elle être remise en cause ? Faut-il étendre la réflexion au secteur privé ? Sûrement, s'il s'agit de biens mal acquis. Mais est-il si facile d'identifier l'origine des biens acquis ?

Le problème, bien évidemment, ne se limite pas aux biens culturels africains.

Les Européens entre eux, ont recours à de détestables spoliations. Et ceci depuis toujours.

La France révolutionnaire et bonapartiste a littéralement dévalisé l'Europe pour faire du Musée du Louvre un grand Musée Napoléon.



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Hitler et les principaux dignitaires Nazi ont aussi écumé l'Europe de 1940 à 1945. Et les restitutions, en particulier s'agissant d'œuvres arrachées aux collectionneurs et galeristes de confession juive, furent parfois bien difficiles. Encore maintenant des œuvres restent en attente de restitution dans des collections publiques.

Les guerres du XIXe et du XXe siècle ont effectivement vu des spoliations qui ont blessé la fierté nationale des victimes. On se souvient du sac du Palais d'Été en Chine. Les Chinois n'ont pas oublié que certaines œuvres d'art chinois essentielles se trouvent maintenant au Château de Fontainebleau.

On connaît aussi l'histoire de ces manuscrits essentiels pour la culture coréenne, enlevés par la flotte française d'Extrême-Orient au XIXe siècle et que le Président Mitterrand voulut restituer à la Corée à l'occasion d'un voyage officiel dans ce pays contre l'avis des conservateurs de Musée.

Mais il n'y a pas que des butins de guerre qui posent problème. Nos musées eux-mêmes ont eu recours, parfois, à des méthodes contestables.

Au début des années 30, le Musée de l'Homme a organisé une Mission, dite Dakar-Djibouti, à laquelle participèrent certains de nos plus brillants ethnologues –par exemple Marcel Griaule– et intellectuels, tel Michel Leiris.

Cette mission ramena au Musée de l'Homme une belle collection d'objets et œuvres d'art. Michel Leiris en parle dans son livre *Afrique fantôme*. Et voici ce qu'il décrit dans une lettre du 13 novembre 1931, écrite depuis Sanga, au Mali actuel : « Je me suis encore un peu conduit comme un aventurier mais je ne regrette rien : il y a des objets sublimes qu'il serait mille fois plus ignoble d'acheter que de voler... »

Nous avons laissé quatre autres très belles statues car les gens auraient été atteints comme si nous leur avions arraché le cœur. Leur mil serait gâté, la pluie ne serait plus venue, tout le village serait mort... ». (Éditions Omnibus, p. 266-267)



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Quelques mois plus tard, la même mission achetait dans des conditions contestées des peintures religieuses dans les églises de Gondar en Éthiopie.

La lettre de Leiris traduit bien l'inégalité de situation que dénonce à juste titre M. Abdou Diouf dans son allocution au Sénat en 2003 : « Comment parler de patrimoine quand la faim et la pauvreté, le manque de formation aussi, conduisent à la destruction de sites naturels, de sols, de biotopes, ainsi qu'à la vente illicite et au pillage de biens culturels ? »

Pillage des biens culturels. C'est justement le terme fort que j'ai fait adopter par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 4 février 2004 et qui s'intitulait « mettre un terme au pillage des biens culturels africains ».

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) s'était en parallèle livrée à un travail analogue, en particulier grâce au travail de la section du Parlement Wallonie-Bruxelles, et qui avait en particulier dénoncé la faiblesse des moyens de lutte contre le trafic illégal des biens culturels –et pas seulement africains– à Bruxelles.

Ces travaux ont donné lieu à des propositions :

- porter un coup d'arrêt au commerce illicite d'œuvre d'art tout en encourageant le commerce légal ;
- demander aux marchands d'art d'appliquer au contrôle de la vente des objets culturels africains les mêmes normes élevées que celles qui sont en vigueur pour l'art d'Occident et d'autres civilisations ;
- appliquer le code de déontologie de l'ICOM ;
- inviter les États membres de l'Europe à diffuser régulièrement les listes publiées par l'UNESCO, l'ICOM et Interpol énumérant les objets déclarés volés ;
- former les officiers de police et des douanes à la recherche des objets illégalement exportés ;



Académie des Sciences d'Outre-Mer

- restituer aux pays d'origine les objets culturels illégalement exportés.

Mais le débat ne peut pas pour autant être ainsi limité.

Une fois encore reportons-nous au message de Jacques Chirac décidant la création du Musée qui porte maintenant son nom :

« Dans un monde complexe... où le dialogue des cultures s'impose, l'Afrique doit prendre toute sa place dans le combat pour la diversité culturelle ».

Il s'agit bien de dialogue des cultures, de diversité culturelle et non pas de nationalisme culturel exacerbé. Car une œuvre change de signification, selon le lieu et le regard qui se porte sur elle.

Quand l'art africain, pas son esthétique, fascine les artistes occidentaux, des fauves aux cubistes, d'Apollinaire à Malraux ou à Leiris, il exprime une vision, qui sans doute, n'est pas celle de son créateur, mais celle de l'artiste ou de l'acheteur européen qui l'admire.

Il est nécessaire et juste que les africains puissent, sur leur sol aussi, contempler les œuvres issues de leur génie, et aussi celles d'autres civilisations. Mais il est aussi nécessaire que ces œuvres puissent être connues dans le monde entier et qu'elles nourrissent l'imaginaire d'autres continents. Il s'agit donc de conserver, protéger, montrer dans les meilleures conditions –et à tous.

Les moyens modernes le permettent. Ils nous en font un devoir.